



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue des travaux nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe sur les secteurs n°2 à 6 de PASSEL (60) à AUBENCHEUL-AU-BAC (59)

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté interpréfectoral du 2 février 2024, il est procédé, dans les communes listées ci-après, **du 4 mars au 2 avril 2024 inclus**, soit pendant 30 jours consécutifs, à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société du Canal Seine-Nord Europe. Cette demande porte sur les travaux nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe sur les secteurs n°2 à 6 de Passel (Oise) à Aubencheul-au-Bac (Nord), au titre de la loi sur l'eau (autorisation), et intègre notamment une demande d'autorisation au titre des défrichements, une demande d'autorisation au titre des dérogations espèces et habitats d'espèces protégées ainsi qu'une demande de dérogation au respect des objectifs mentionnés aux 1° à 4° du IV et au VI de l'article L. 212-1 (directive cadre sur l'eau). Le dossier d'enquête publique comprend par ailleurs une description détaillée des travaux prévus.

Les communes du périmètre d'enquête publique sont les suivantes :

- pour le département de l'Oise : Beaulieu-les-Fontaines, Beaurains-lès-Noyon, Campagne, Candor, Catigny, Écuvilly, Frétoy-le-Château, Lagny, Larbroye, Libermont, Montmacq, Noyon, Passel, Pimprez, Pont-l'Évêque, Porquéricourt, Sempigny, Sermaize et Vauchelles ;
- pour le département de la Somme : Aizecourt-le-Haut, Allaines, Barleux, Béthencourt-sur-Somme, Biaches, Bouchavesnes-Bergen, Breuil, Brie, Cizancourt, Cléry-sur-Somme, Cressy-Omencourt, Curchy, Doingt, Ennemain, Épéancourt, Équancourt, Ercheu, Éterpigny, Étricourt-Manancourt, Herly, Languevoisin-Quiquery, Licourt, Mesnil-Bruntel, Mesnil-Saint-Nicaise, Moislains, Morchain, Moyencourt, Nesle, Pargny, Péronne (siège de l'enquête), Rouy-le-Grand, Rouy-le-Petit, Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel ;
- pour le département du Pas-de-Calais : Baralle, Bertincourt, Bourlon, Épinoy, Graincourt-lès-Havrincourt, Havrincourt, Hermies, Inchy-en-Artois, Lebusquière, Marquion, Metz-en-Couture, Neuville-Bourjonval, Oisy-le-Verger, Ruyaulcourt, Sains-lès-Marquion, Sauchy-Lestrée, Trescault, Vélou et Ytres ;
- pour le département du Nord : Aubencheul-au-Bac, Aubigny-au-Bac, Haynecourt et Mœuvres.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis, est tenu à la disposition du public :

- sur support papier et informatique dans les mairies dans lesquelles des permanences de la commission d'enquête sont prévues et notamment la mairie de Péronne, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture au public de celles-ci ainsi que durant lesdites permanences ;
- sur support informatique dans toutes les mairies incluses dans le périmètre d'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture de celles-ci au public ;
- sur les sites internet des services de l'État dans chaque département concerné :
 - pour le département de l'Oise : <https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Liaison-Seine-Escaut-CSNE-MaGEO/Enquete-publique-CSNE> ;
 - pour le département de la Somme : <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/La-police-de-l-eau/Suivi-des-dossiers-d-autorisations/Enquetes-autorisations-2024> ;
 - pour le département du Pas-de-Calais : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Eau> ;
 - pour le département du Nord : <https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Dossiers-d-enquete-publique> ;

- sur un poste informatique, sur rendez-vous uniquement, dans les services de l'Etat suivants :
 - dans la Somme, à la préfecture d'Amiens, prise de rendez-vous au 03 22 97 80 80 ;
 - dans l'Oise, à la sous-préfecture de Compiègne, prise de rendez-vous au 03 44 06 12 60 ;
 - dans le Pas-de-Calais, à la préfecture d'Arras, prise de rendez-vous au 03 21 21 20 00 ;
 - dans le Nord, à la préfecture de Lille, prise de rendez-vous au 03 20 30 59 59.

Pendant cette période, les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres papiers ouverts à cet effet dans chacune des mairies du périmètre d'enquête publique ;
- formulées sur le registre dématérialisé mis à la disposition du public à l'adresse suivante: <https://www.registre-numerique.fr/scsne-passel-aubencheul> ;
- adressées, par correspondance :
 - papier, à l'attention du président de la commission d'enquête à la mairie de Péronne, siège de l'enquête, 3 place du Commandant Louis Daudre, 80200 Péronne ;
 - courriel, à l'adresse suivante : scsne-passel-aubencheul@mail.registre-numerique.fr

Une commission d'enquête composée comme suit, est désignée pour conduire l'enquête précitée :

Président	M. Jean-Marie ALLONNEAU, directeur de la production immobilière de l'OPH d'Amiens en retraite, auto-entrepreneur dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage
Membres titulaires	M. Pascal DUYCK, conseil indépendant en management de l'innovation et de la propriété industrielle M. Yves DEBOEVRE, commandant de police en retraite M. Alain DEMARQUET, cadre honoraire de la SNCF en retraite Mme Brigitte DEVILLERS-RACINE, attachée principale territoriale en retraite M. Augustin FERTE, ingénieur territorial en retraite Mme Jacqueline LECLERE, chargée de contrôle à la CPAM de l'Oise en retraite
Suppléants	M. Olivier THEETTEN, cadre d'entreprise en retraite M. Jean-Philippe OLIVIER, capitaine de gendarmerie en retraite

La commission d'enquête, représentée par l'un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public aux mairies, jours et horaires suivants :

Mairies	Dates	Début de permanence	Fin de permanence
Beaulieu-les-Fontaines (60)	Le lundi 4 mars 2024	14 heures	17 heures
	Le mercredi 20 mars 2024	9 heures	12 heures
	Le mardi 26 mars 2024	15 heures	18 heures
Catigny (60)	Le mercredi 13 mars 2024	9 heures	12 heures
	Le mardi 2 avril 2024	14 heures	17 heures
Noyon (60)	Le lundi 4 mars 2024	9 heures	12 heures
	Le samedi 16 mars 2024	9 heures	12 heures
	Le vendredi 22 mars 2024	16 heures	19 heures
	Le mercredi 27 mars 2024	14 heures	17 heures
	Le mardi 2 avril 2024	14 heures	17 heures
Allaines (80)	Le vendredi 15 mars 2024	9 heures	12 heures
	Le lundi 25 mars 2024	16 heures	19 heures
Nesle (80)	Le lundi 4 mars 2024	14 heures	17 heures
	Le samedi 9 mars 2024	9 heures	12 heures
	Le mercredi 13 mars 2024	14 heures	17 heures
	Le vendredi 22 mars 2024	9 heures	12 heures
	Le mardi 2 avril 2024	14 heures	17 heures
Péronne (80)	Le lundi 4 mars 2024	9 heures	12 heures
	Le jeudi 14 mars 2024	16 heures	19 heures
	Le samedi 23 mars 2024	9 heures	12 heures
	Le mercredi 27 mars 2024	14 heures	17 heures
	Le mardi 2 avril 2024	14 heures	17 heures

Mairies	Dates	Début de permanence	Fin de permanence
Saint-Christ-Briost (80)	Le lundi 4 mars 2024	9 heures	12 heures
	Le samedi 23 mars 2024	9 heures	12 heures
	Le mardi 2 avril 2024	9 heures	12 heures
Bertincourt (62)	Le vendredi 8 mars 2024	14 heures	17 heures
	Le mercredi 20 mars 2024	9 heures	12 heures
	Le mardi 2 avril 2024	14 heures	17 heures
Marquion (62)	Le lundi 4 mars 2024	9 heures	12 heures
	Le vendredi 8 mars 2024	16 heures	19 heures
	Le mercredi 13 mars 2024	14 heures	17 heures
	Le samedi 23 mars 2024	9 heures	12 heures
	Le mardi 2 avril 2024	14 heures	17 heures
Mœuvres (59)	Le lundi 4 mars 2024	14 heures	17 heures
	Le vendredi 15 mars 2024	14 heures	17 heures

Le rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les mairies du périmètre de l'enquête publique ainsi que sur les sites internet des services de l'État dans les départements de l'Oise, de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord tels que susmentionnés.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès :

- du pétitionnaire, responsable du projet : Société du Canal Seine-Nord Europe, Directoire, 23 Place d'Armes – 60 200 Compiègne, représentée par le président du directoire ;
- du service instructeur coordonnateur : Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme, Service environnement littoral, 35 rue de la vallée – 80 000 Amiens.

Des renseignements relatifs à la procédure d'enquête publique peuvent être demandés auprès du préfet de la Somme, chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats (Service de coordination des politiques interministérielles, Bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001 – 80020 Amiens Cedex 9).

Toutes les informations relatives à cette enquête, y compris le présent avis, pourront être consultées sur les sites internet des services de l'État dans les départements de l'Oise, de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord tels que susmentionnés.

Les autorités compétentes pour accorder ou refuser l'autorisation environnementale demandée sont les préfets de l'Oise, de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord.

Le 02 FEV. 2024

À BEAUVAIS

La préfète de l'Oise



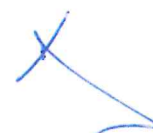
À LILLE

Pour le préfet par intérim, et par délégation,
la secrétaire générale de la préfecture du Nord



À ARRAS

Le préfet du Pas-de-Calais



À AMIENS

Le préfet de la Somme

